

**Afin de célébrer vos 25 ans d'ancienneté au sein du CAFC et de vous remercier pour votre fidélité et votre engagement, le CSE vous offre une semaine de détente dans l'un de ses Centres de Vacances.**

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION :**

**Être salarié du CAFC en CDI**

**Être inscrit au CSE**

**En 2026, une semaine de vacances sera offerte aux salariés justifiant de 25 ans d'ancienneté.**

***A TITRE DE RATTRAPAGE, cette mesure concerne également les salariés ayant entre 26 et 29 années d'ancienneté, ainsi que les salariés quittant l'entreprise dans le cadre de leur départ à la retraite en 2026 \****

**A compter de 2027, seuls les salariés atteignant 25 ans d'ancienneté ainsi que ceux partant à la retraite dans l'année bénéficieront de cette semaine offerte \***

**Séjours hors vacances scolaires, sauf les vacances de la toussaint et celles de printemps / Pâques, selon disponibilités**

**Centres éligibles : Six-Fours, Le Poulu, Léon et dans nos appartements de Métabief et Malbuisson**

**Le salarié doit être présent dans la location**

**En cas de désistement, les conditions tarifaires sont précisées dans les règles de fonctionnement disponibles sur le site du CSE et dans le mail de confirmation que vous aurez reçu. (Tarif en fonction de votre tranche fiscale pour l'année en cours)**

**Un bulletin de réservation à compléter et à envoyer au CSE, lien de la page [ICI](#) (ou sur le site [cecafcom.com](http://cecafcom.com)->centre de vacances)**

***\* Un mail sera envoyé chaque début d'année aux personnes concernées***